

LA SOUVERAINETE NATIONALE A L'ÉPREUVE DE LA MONDIALISATION

*Mathieu Lou BAMBA **

RESUME: Tous les pouvoirs politiques africains partagent le principe de la souveraineté qui vise à les protéger de tout empiétement externe, leur donne la responsabilité et la liberté d'être leurs propres maîtres. Actuellement pourtant, la mondialisation qui est au centre du discours capitaliste, élimine les frontières, homogénéise les cultures et réduit les différences en imposant des choix, des orientations et des méthodes souvent incompatibles avec les impératifs de développement des pays africains. Dans ce contexte de mondialisation, comment concilier la volonté d'assumer la souveraineté nationale avec les exigences des puissances financières extérieures? La mondialisation ne met-elle pas à mal l'identité et la souveraineté des États africains? Que vaut la liberté souveraine dans un cadre de dépendance chronique? L'analyse de cette problématique, d'une part souligne les contraintes imposées à l'État africain "*souverain*" par la mondialisation, et d'autre part suggère les conditions de possibilité d'une coordination entre la mondialisation et la souveraineté nationale. En effet, loin de favoriser l'épanouissement de l'homme, comme on le croirait, la mondialisation constitue dans tous les domaines de la vie des pays africains un véritable frein à l'affirmation de la liberté: économie, politique, social, environnement, culture etc. Mais ces entraves peuvent être surmontées, à condition que les Africains se donnent les moyens de leur propre dignité par la véritable démocratisation de leurs pays et par l'intégration réussie dans le concert des nations.

Mots-clés: Mondialisation; Démocratie; Souveraineté; Liberté; Aliénation; Intégration

(*) Université de Cocody, Abidjan. Côte d'ivoire. Email: loubamba@africaonline.co.ci

INTRODUCTION

En novembre 1999, l'on a célébré avec faste le 10^e anniversaire de la chute du mur de Berlin, symbole de la victoire sur les dictatures. En effet, pour l'Afrique, ces dix dernières années marquent un tournant presque aussi important que les années 60, en ce qu'elle aura vu la disparition des partis uniques. Mais comment éviter qu'aujourd'hui retrouve hier, dans un éternel retour où l'enjeu de la libération, qu'on l'appelle indépendance ou démocratisation, demeure inchangé?

Cette période de changement qualitatif se caractérise par une nouvelle dynamique dominante qui, depuis bientôt dix ans, prend des proportions exorbitantes: la **mondialisation** qui se caractérise par l'interdépendance, le rapprochement et la complexification de plus en plus prononcés des secteurs économiques. Le développement rapide et diversifié des moyens de communication qui en constitue le corollaire essentiel fait du monde un village planétaire. Ce phénomène, qui n'épargne désormais aucun pays, imprime une note particulière aux pays en voie de développement. Il déteint, en effet, de façon spécifique sur la manière dont les États africains vivent ou doivent vivre la démocratisation et leur souveraineté, par la subordination de la plupart de leurs plans de développement aux différents programmes d'ajustement structurel (PAS).

On se rappelle que, depuis la philosophie des Lumières, et depuis les révolutions américaine (1776) et française (1789), le principe de la souveraineté¹ se situe désormais dans le peuple. Ce principe exprime la liberté et le pouvoir qui autorisent chaque État à se doter des moyens propres à sa conservation et à son progrès. L'accès à l'indépendance et leur inscription sur la liste des nations libres, en droit, font des pays africains des États souverains. Le principe de souveraineté est donc la chose la mieux partagée par tous les pouvoirs politiques africains parce qu'il vise à les protéger de tout empiétement externe. Aucun pays n'entend y renoncer. Formellement, c'est une instance de responsabilité et de liberté qui donne aux peuples d'être leurs propres maîtres.

La mondialisation, au centre du discours capitaliste, élimine les frontières, homogénéise les cultures et réduit les différences. Elle impose au monde des choix, des orientations et des méthodes qui ne sont pas toujours compatibles avec les réalités locales. L'on peut donc s'interroger si la mondialisation ne met pas à mal l'identité et la souveraineté des États. Dans un contexte de mondialisation, comment concilier la volonté d'assumer notre souveraineté nationale avec les exigences des puissances financières extérieures? Que vaut la liberté souveraine dans un cadre de dépendance chronique?

(1) *"Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation"*, dit l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789.

Certes, il est vrai que pour certains dirigeants locaux, le principe de la souveraineté sert de cheval de Troie à l'abri duquel se cachent des incompétences ou au nom duquel sont commis des abus contre les peuples. Dans ce cas précis, la planétarisation des relations humaines devrait constituer un moyen de surveillance mutuelle. Mais qui doit faire quoi? A l'épreuve de la mondialisation, le principe de la souveraineté nationale dont se prévalent nos États à chaque occasion n'est-il pas purement et simplement un mythe ou une forme vide? N'est-ce pas finalement un grand paradoxe que de vouloir libérer l'homme tout en aboutissant au contraire à son asservissement?

I. LE SENS D'UN PARADOXE: LA MONDIALISATION ET LA LIBERTE HUMAINE

Si la souveraineté d'un État constitue la manière spécifique dont cet État se pose comme entité autonome, la mondialisation apparaît comme un phénomène plus englobant au point où la liberté de chaque État doit se dissoudre dans ce tout global. Il ne s'agit certes pas d'un hégémonisme classique d'un super État qui se subordonnerait un autre État. De façon générale, la mondialisation n'est pas un gouvernement mondial. C'est une situation cosmopolitique où, selon Alain TOURAINE, tout se mélange.

Les informations, comme les capitaux et les marchandises, traversent les frontières. Ce qui était distant se rapproche et le passé devient présent... ; l'espace et le temps sont comprimés. Dans de vastes parties du monde, les contrôles sociaux et culturels établis par les États, les Églises, les familles et les écoles s'affaiblissent, et la frontière entre le normal et le pathologique, le permis et l'interdit, perd de sa netteté².

C'est donc le processus par lequel s'établissent une interrelation croissante sur le plan économique et une interpénétration constante sur le plan des relations sociales, politiques et culturelles dans le monde. Cela provoque une transformation profonde de la vie quotidienne et du destin des peuples. Séduisante et généreuse en son concept, car elle entend rapprocher les nations les plus lointaines les unes des autres, provoquer une croissance économique plus grande et plus partagée, la mondialisation conduit, au contraire en sa pratique, à beaucoup d'inconvénients. Ses acquis sont ainsi pour les peuples africains imprégnés de négativité, d'ambiguïté, de contradictions, et de contraintes³. Ce paradoxe se

(2) TOURAINE, Alain. *Pouvons-nous vivre ensemble?* Paris: Fayard, 1998, p. 13.

(3) CASTILLO, Adorable et LEFEBVRE, Piene. *l'église. l'homme et la société.* Vivre aujourd'hui, Kinshasa: Édit. L'Épiphanie, Kinshasa, 1997, p. 71-85.

rencontre à tous les niveaux de la vie humaine: économique, politique, socio-environnemental et culturel.

1.1. AU PLAN ÉCONOMIQUE.

D'emblée, il paraît illusoire de parler de souveraineté dans un contexte d'économie mondialisée ? D'abord à cause de l'étroitesse de nos marchés nationaux: les produits agricoles par exemple ne peuvent pas être écoulés sur le seul marché d'un État. Un pays, comme la Côte d'Ivoire qui est premier producteur mondial du cacao deuxième pour le café, ne peut en consommer qu'une quantité infime. Le marché mondial lui offre l'occasion de commercialiser tout produit et tout service à l'échelle planétaire. Pour être compétitifs, les pays en développement, notamment, les pays africains n'ont d'autres choix que de s'ouvrir au monde extérieur. Le cadre étroit de l'État national est dépassé par les exigences des temps nouveaux.

En outre, l'absence ou la faiblesse des capitaux nationaux conduit nos pays à un endettement souvent exorbitant auprès des institutions financières. D'où la mise sous ajustement structurel de leur programme de développement. Le but fondamental du P.A.S. étant la croissance économique, identifiée au développement, les pays soumis à cette exigence sont contraints de mettre plus d'accent sur le quantitatif que le qualitatif. Déroger aux conditionnalités des institutions financières internationales peut entraîner la cessation de financements de nos projets de développement.

La mondialisation se révèle ici comme la figure complètement développée du capitalisme. Elle s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle tout le monde est doté d'opportunités égales et que le commerce s'opère entre les peuples et les États sur des bases égales. Ce qui, en réalité, est une mystification. Cette égalité supposée est purement imaginaire. La libre circulation de marchandises, de services et de biens sont plus en faveur des pays du Nord, détenteurs, en général des moyens de production.

Ainsi ce sont les instances internationales de finance qui dictent, orientent et diligent nos économies. Il se dit que les nombreuses privatisations des entreprises dans nos pays, la réduction des effectifs des fonctionnaires, la réduction de leurs salaires sont les conséquences des exigences des institutions de Bretton Woods. Dans cette hypothèse, la souveraineté n'est-elle pas complètement mise entre parenthèses ?

En effet, entant que vaste super marché où tout est à vendre et où tout est à consommer, et aussi en tant que large réseau mondial des finances, le monde

d'aujourd'hui se trouve majoritairement "contrôlé" par les détenteurs privés des grands moyens de production. Les grands financiers opèrent librement dans un marché sans frontière, souvent hors d'atteinte des gouvernements nationaux. Grâce par exemple à la nouvelle technologie de l'informatique, le marché mondial de l'argent ou même du courrier peut fonctionner sans interruption. Des opérations boursières, le transfert de fonds et de capitaux, et le commerce des devises se font à travers l'écran d'un ordinateur⁴. La mondialisation dépersonnalise et rend anonymes les rapports humains.

1.2. AU PLAN POLITIQUE

La mondialisation s'affirme sur le plan politique comme le triomphe d'un seul modèle de gestion des affaires publiques: la démocratie libérale. En son essence, elle vise la liberté de l'homme dans ce qui le détermine comme tel; et par conséquent elle exige des gouvernants et des gouvernés des comportements propres à garantir cette liberté.

Le libéralisme, ce n'est pas ce qui accepte la liberté, c'est ce qui se propose de la fabriquer à chaque instant, de la susciter et de la produire avec bien entendu, tous les problèmes de contrainte, les problèmes de coûts que pose cette fabrication⁵.

Si le libéralisme comporte des visées nobles, le seul fait d'être désormais seul sur le trône du monde, pose problème, celui de l'hégémonisme idéologique, avec ce que cela comporte d'abus. C'est l'ouverture à tous les risques liés à l'arbitraire.

Les plus forts sont les détenteurs de l'argent et des armes. Celui qui prête a droit de regard sur la façon dont l'argent est utilisé. En cela, les États lourdement endettés ne peuvent pas légitimement crier au scandale de l'intervention des puissances étrangères dans leur vie politique interne. La mondialisation, dans son aspect hégémonique conduit à une transmutation, voire à une soumission de la souveraineté des États africains aux puissances de l'argent. Que vaut la souveraineté d'un État endetté? On ne peut pas discuter démocratiquement avec son banquier, on se soumet à ses injonctions ou on périt.

(4) Idem, *"On peut remarquer que la plupart des transactions financières n'ont rien à voir avec la production des biens et des services"*.

(5) FOUCAULT, Michel. Cours sur la "Naissance de la biopolitique" au collège de France en 1979.

Le libéralisme mène donc à l'aliénation de la liberté des États pauvres. Or *"celui qui laisse le monde, ou du moins son entourage, tracer pour lui le plan de sa vie, n'a besoin que de la faculté d'imitation des singes. Celui qui choisit lui-même sa façon de vivre utilise toutes ses facultés"*⁶, disait John Stuart Mill. On ne peut utiliser de façon autonome, toutes ses facultés de décision dans une situation de dépendance chronique.

Celui qui donne à manger dicte la manière dont on doit se tenir. Or *"quand on est bien élevé, on ne doit pas parler la bouche pleine"*. Dans les pays pauvres, la tentation est alors grande d'œuvrer à la mise en place des régimes politiques "dociles et adaptés", au détriment des intérêts réels des populations. Et quand, devant l'exacerbation des contradictions propres à cette situation, des conflits éclatent, c'est l'instabilité.

1.3. AU PLAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.

Le paradoxe de la mondialisation se manifeste de façon plus explicite sur le plan social. La recherche du "bonheur des populations" passe par une souffrance renforcée: le chômage massif et son cortège de misères. Pour promouvoir une économie capitaliste, on demande des sacrifices humains. Le remboursement de la dette internationale est une exigence du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le marché financier⁷. Il n'est pas rare d'entendre des gouvernants dire: *"Les choses vont s'améliorer, mais nous devons passer par des temps difficiles. Nous devons être forts pour les affronter"*. Cette exhortation à coloration religieuse vise à mettre les peuples en état d'acceptation de sacrifices nécessaires pour le succès du Programme d'Ajustement Structurel.

Le pharisaïsme de ces demandes de sacrifices est évident: on demande à haute voix au peuple de faire des sacrifices, de serrer la ceinture, de se priver jusqu'aux choses élémentaires, alors qu'au même moment, ceux qui prônent cela n'ont de cesse de faire ostentation des biens luxueux de façon tout à fait insolente. De la sorte, il se trouve établie la complicité des puissances de l'argent et des détenteurs de pouvoirs locaux, vidant ainsi la notion de souveraineté de toute sa substance. Car la plupart des sacrifices demandés concernent les dépenses sociales liées aux domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, etc.

L'environnement est saccagé, la richesse de la nature est pillée sans scrupule et l'immense revenu du produit social est détourné au profit d'une minorité.

(6) STUART MILL, John. *De la liberté*. Paris: Gallimard/Folio, 1990, p. 150.

(7) BALLEIS, Peter SJ. *L'argent ou l'homme?* La politique de la Banque Mondiale. Vivre Aujourd'hui. Kinshasa: édit. L'Épiphanie, Kinshasa, 1996, p. 25-27.

Quel paradoxe ! En effet, *“alors que la production mondiale des produits alimentaires de base représente plus de 110% des besoins, 30 millions de personnes continuent de mourir de faim chaque année, et plus de 800 millions sont sous-alimentés... Aujourd'hui le revenu des riches est 82 fois plus élevé! Sur les 6 milliards d'habitants de la planète, à peine 500 millions vivent dans l'aisance, tandis que 5,5 milliards, demeurent dans le besoin”*⁸

Le constat n'est pas du tout reluisant pour nos pays en voie de développement. La faiblesse du pouvoir d'achat des populations favorise l'extension de nouvelles pandémies comme le Sida et le virus d'Ebola. Les pollutions de forte intensité, la désertification, la déforestation sont également autant d'effets néfastes de la mondialisation qui affaiblissent considérablement la souveraineté des Etats africains.

4.4. AU PLAN CULTUREL

Le développement des moyens de communication rapproche les peuples en raccourcissant le temps et la distance. Mais ce qui devrait contribuer au renforcement de liens de l'humanité entre les peuples semble au contraire contribuer à l'exclusion, au refus de la différence et même à l'intolérance. Par sa nature envahissante et hégémonique, la mondialisation provoque le rejet de l'autre. *“Son caractère par trop à sens unique, sans le dialogue nécessaire pour connaître l'autre, provoque des rejets culturels, des affirmations d'identité en face de ce qui peut se ressentir comme une menace d'homogénéisation”*⁹, reconnaît l'Internationale socialiste.

Les passions, les violences xénophobes et les expulsions des étrangers¹⁰ comme boucs émissaires, ne sont pas de nature à conférer à la souveraineté de l'État concerné son caractère d'instance autonome de décisions et d'orientation de la vie commune.

Au total, aussi bien dans son aspect négatif que dans son aspect positif, la mondialisation invite à dépasser le cadre étroit de la souveraineté des États.

- Négativement, en effet, elle vient de montrer que sa réalisation atteint les fondements mêmes de la souveraineté, en révélant son caractère purement mythique et illusoire. La souveraineté d'un État soumis exclusivement aux puissances extérieures, n'est que de façade.

(8) *Le Monde Diplomatique*, décembre 1999, Éditorial de Ignacio Ramonet.

(9) Rapport final du XXI^{ème} sommet de l'Internationale socialiste, Paris 1990.

(10) MONCLOS, Marc-Antoine Pérouse de. L'Afrique rejette ses immigrés. *Le Monde Diplomatique*, décembre 1999, p. 15.

- Positivement, la mondialisation et ses exigences doivent engager les peuples des pays en développement à se donner les moyens de leur dignité. La véritable souveraineté n'est-elle pas d'abord, celle que l'on établit sur soi-même par soi-même? Ensuite celle que l'on construit avec ceux qui nous sont proches, et enfin celle que l'on entretient avec le monde dans le respect des différences?

I. PERSPECTIVES: POUR UNE SOUVERAINETE DANS LA DIGNITE

Si la mondialisation s'est imposée comme nécessité des temps modernes, la souveraineté des peuples à disposer d'eux-mêmes et à demeurer dans la liberté et la dignité, n'en est pas moins essentielle. Mais que faire afin d'éviter qu'elle ne sonne faux? Que faire pour qu'elle cesse d'être un simple bouclier aux mains des potentats?

Il importe de restituer au principe de souveraineté son sens propre, car aucun individu, aucun peuple ne peut prétendre à la qualité d'homme ou de peuple sans une dignité propre. La dignité n'a pas de prix, nous enseigne E. Kant, puisqu'elle situe la personne humaine au-dessus de tout prix. *"Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent, au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, et par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité"*¹¹. La dignité est une valeur absolue qui, en l'homme, force au respect. Elle exclue le mensonge, la mendicité, la flatterie, le parasitisme. C'est une façon généreuse d'honorer sa personne et celle d'autrui. Elle confère respect et crédibilité. La dignité est une qualité essentielle de la souveraineté et il est impossible de s'en détacher sans renoncer à soi. Dans quelle mesure le principe de souveraineté peut-il alors avoir une chance de survie dans un système mondialisé?

2.1. AU NIVEAU DE CHAQUE ETAT: RESTITUER OU GARANTIR LA SOUVERAINETE DU PEUPLE

Peut-on, légitimement et avec succès, aller à la rencontre de l'universel, si l'on ne porte pas en soi l'universel? L'accordance au monde ne suppose-elle pas une conscience de soi originaire qui nous permette de pouvoir accompagner toutes nos représentations? La grande condition de l'accord de la souveraineté avec le processus de la mondialisation est d'abord la démocratisation de nos États. En effet, la démocratie ne signifie rien d'autre que la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la prérogative rattachée à sa nature qui le détermine à se donner sa propre ligne de conduite. Autant il est raisonnable à un État de revendiquer vis-

(11) KANT. *Fondements de la Métaphysique des Mœurs*. IIème partie, la Pléiade, TII, p. 301.

à-vis de l'extérieur sa souveraineté, autant il est légitime que son peuple exige en son sein la démocratie comme capacité de participer à son propre destin. Cela signifie que la démocratie est la forme de gestion sociale qui protège au mieux la liberté, car le pouvoir émane du peuple et s'applique au peuple. A quelles conditions?

2.1.1. PEUPLE COMME SOURCE DE LA SOUVERAINETE

Le peuple demeure la source de la souveraineté par une représentation représentative. Tout régime démocratique doit être représentatif. *“La représentation manifeste donc le mode d'exercice politique choisi par les régimes libéraux pour permettre à la fois la promulgation des grandes décisions législatives et le contrôle de leur exécution”*¹². La représentation est la façon concrète dont la souveraineté prend corps dans l'être social d'un peuple. Pour ce faire, les corps de médiation que sont le législatif, l'exécutif et le judiciaire doivent non seulement refléter effectivement cette souveraineté, mais agir chacun dans le strict respect de la séparation des pouvoirs. L'ingérence d'un pouvoir dans la sphère d'un autre pouvoir constitue aussi une atteinte à la souveraineté. Or il n'est pas rare, sous nos cieux, de voir le pouvoir exécutif, subtilement ou ouvertement influencer le pouvoir judiciaire ou même législatif.

La souveraineté est préservée aussi à ce niveau par ce qu'il est convenu d'appeler les élections transparentes incluant un code électoral consensuel, des conditions d'organisation concertées et acceptées par tous. Trop de conflits surviennent souvent suite à des consultations électorales organisées de façon opaque. La participation de chaque citoyen à la chose publique doit le mettre en situation d'acteur responsable. La transparence permet de conjurer les aigreurs et les frustrations. Les règles du jeu électoral doivent être connues de tous. La transparence qui désigne le caractère public de la politique ne doit rien laisser dans l'ombre. C'est en cela qu'elle peut consolider les convictions républicaines et démocratiques.

2.1.2: PEUPLE COMME OBJET DE LA SOUVERAINETE

La souveraineté doit trouver son entière application dans le peuple qui en est donc à la fois l'origine et le but. Elle suppose un État de droit, comme condition essentielle. N'y a-t-il pas contradiction à réclamer la non ingérence dans nos affaires

(12) KRIEGEL, Blandine. *Propos sur la démocratie*. Paris: Descartes et Cie., 1994. Chap. Démocratie et représentation, p. 46.

intérieures alors que nous violons nous-mêmes les droits les plus élémentaires de la personne humaine? Dans un État démocratique, la loi est valable et équitable pour tous. L'existence d'une pluralité de partis politiques est un pas vers la démocratisation qu'il faut poursuivre et consolider par la construction effective d'un État de droit. Les droits humains doivent trouver leur meilleur accomplissement, notamment, la liberté de penser, d'écrire, de s'organiser, d'aller et venir, etc. Un régime qui ne dispose pour toute réponse aux revendications de la liberté que de l'emprisonnement de ses citoyens peut-il revendiquer lui-même la souveraineté? A ce niveau, la mondialisation qui abolit les frontières pourrait avoir une note heureuse. Car toute atteinte à la liberté en un endroit du globe est aussitôt connue du monde entier. L'indignation, les protestations et les réprobations suscitées de partout, constituent tout au moins une caution morale pour les plus faibles.

Une répartition équitable des biens produits par la société est le signe manifeste d'une souveraineté qui s'assume. Le scandale de l'inégalité sociale et du pillage des biens de la nature qui se constate au niveau planétaire par le triomphe du capitalisme libéral, se rencontre aussi au niveau de nos États. La misère la plus grande côtoie l'opulence la plus insolente de quelques privilégiés. Un peuple ne peut retrouver son centre que dans la dignité. Or la trop grande misère obscurcit les consciences, endurecit les cœurs et détourne du devoir. Il faut lutter contre la pauvreté par une politique sociale qui mette l'accent sur l'éducation, la santé, l'environnement. Se donner les moyens de sa souveraineté, implique que l'on soit d'abord capable de se nourrir comme il faut, de se loger décentement, de se soigner et d'assurer convenablement l'éducation des enfants.

2.2. AU NIVEAU REGIONAL ET MONDIAL: L'INTEGRATION

Pour mieux s'insérer dans le processus de la mondialisation, les États africains ont beaucoup à faire, aussi bien au sein de la communauté africaine que dans leur relation avec le reste du monde.

Il leur faut *"se doter d'un cadre réglementaire transparent et lisible, d'un appareil judiciaire efficace et indépendant, responsabiliser l'administration publique, que les pouvoirs publics fassent preuve de transparence et instaurent un État de droit"*¹³.

Cependant même si chaque État effectue sa mue aussi bien sur le plan politique, économique, sociale que culturelle, sa seule force ne saurait suffire à sa souveraineté. Une souveraineté solitaire au milieu d'autres souverainetés

(13) KABBAJ, Omar. Président de la BAD, à la Conférence sur la bonne gouvernance, Abidjan, le 22 novembre 1999.

juxtaposées, est soumise à la précarité et court le danger permanent de déstabilisation. De toutes les façons, la faiblesse de leurs économies les expose à l'hégémonisme et à domination de puissances extérieures d'autant que la mondialisation ouvre toutes les frontières. L'intégration apparaît ainsi à la fois comme un besoin de sécurité et comme un devoir de solidarité.

- Comme besoin de sécurité, l'intégration reste la voie obligée pour les États africains aux économies faibles. Elle leur offre les conditions d'échange de leurs productions et la possibilité d'acquisition de celles qu'ils n'ont pas. Il est de leur intérêt de veiller à ce que chacun applique la bonne gouvernance. Les politiques nationales seront d'autant renforcées qu'elles se feront au sein d'une coopération régionale efficace et respectueuse des différences. C'est grâce à l'intégration régionale que les économies africaines peuvent surmonter le handicap de leur taille réduite. Elles peuvent par ce biais réaliser des économies d'échelle et accéder à de grands marchés.
- Comme devoir de solidarité, l'intégration impose aux États africains de se sentir liés les uns aux autres. Il leur faut pour cela harmoniser un certain nombre de dispositions qui protègent leurs droits et définissent les devoirs mutuels. L'intensification des relations commerciales, culturelles et même politiques entre les États africains renforcerait leur capacité naturelle à participer ensemble au commerce mondial. En ce sens les organisations régionales doivent avoir pour objectifs de faire avancer les réformes sur les plans économiques, sociales et politiques.

Dans leur rapport au marché mondial, les pays africains sont contraints à l'ouverture. Mais pour que cette ouverture ne soit pas fermeture au progrès et qu'elle ne conduise pas à une aliénation de leur personnalité, ils se doivent, tout en respectant les normes internationales, de se sentir responsables les uns des autres. Si chaque État pratique en son sein une politique économique efficace, une politique sociale équitable et une politique culturelle sans exclusive, l'intégration régionale réduira les obstacles de l'accès au marché mondial.

A tout cela il faut ajouter que l'assistance financière et technique ainsi que les allègements de la dette sont nécessaires pour accompagner les efforts des africains dans ce vaste mouvement d'avancée du monde. On doit souhaiter aussi que la mondialisation ne soit pas synonyme d'américanisation du monde. Dans ce processus même le plus petit a sa partition à jouer.

CONCLUSION

Au total, nous avons voulu dire simplement ceci: au moment où le monde tend à prendre une seule coloration, celle du libéralisme, les contradictions de cette orientation mettent les Africains dans une situation qui leur impose une double tâche: celle de se retrouver d'abord soi-même afin de mieux s'ouvrir ensuite sur l'extérieur. La meilleure manière d'intégrer la mondialisation ce n'est ni le renoncement à sa souveraineté, ni l'ostracisme, ni le repliement sur soi. De toute façon, les exigences des temps nouveaux nous condamnent à la mondialisation. Mais comment y aller sans renoncer à soi, sans perdre de sa dignité?

La tâche, compte tenu de la faiblesse de nos économies est ardue. Il incombe à ceux qui gouvernent de savoir-faire une lecture rigoureuse, lucide et généreuse de l'histoire de ces temps. Avant d'être une entreprise de rapport à l'autre, c'est d'abord et avant tout une entreprise de maîtrise de soi. La maîtrise de l'altérité ne passe-t-elle pas par celle de nous-mêmes? Pour ce faire, un retour à soi est primordial. La souveraineté est donc une tâche à la fois de démocratisation et d'intégration mondiale. Car quelles que soient la couleur de sa peau, la taille de son porte-monnaie, l'homme doit être au service de l'homme. L'universel est en chacun.

RESUMO: Todos os poderes políticos africanos compartilham o princípio da soberania que visa protegê-los de qualquer ingerência externa, concede-lhes a responsabilidade e a liberdade de serem seus próprios senhores. Entretanto, atualmente, a globalização que está no centro do discurso capitalista, elimina as fronteiras, uniformiza as culturas e reduz as diferenças impondo escolhas, orientações e métodos que muitas vezes são incompatíveis com os imperativos de desenvolvimento dos países africanos. Neste contexto de globalização, como conciliar a vontade de assumir a soberania nacional com as exigências das potências financeiras externas? A globalização não poria em cheque a identidade e a soberania dos Estados africanos? O que vale a liberdade soberana em um quadro de dependência crônica? A análise desta problemática, ressalta, por um lado, as limitações que a globalização impõe ao Estado africano "soberano" e sugere, por outro lado, as condições de possibilidade de uma coordenação entre a globalização e a soberania nacional. Com efeito, longe de favorecer a plena realização do homem, como seria de se acreditar, a globalização constitui um freio para a afirmação da liberdade em todos os setores da vida dos países africanos: economia, política, social, meio ambiente, cultura, etc. Mas estes bloqueios poderão ser superados se os Africanos conseguirem os meios da sua pró-

África: Revista do Centro de Estudos Africanos. USP, S. Paulo, 22-23: 209-221, 1999/2000/2001.

pria dignidade por intermédio de uma verdadeira democratização dos seus países e uma integração bem sucedida na concertação das nações.

Palavras-chave: Globalização; Democracia; Soberania; Liberdade; Alienação; Integração; Filosofia política